



# Votre attestation PASS 2022

(Valable du 1er janvier au 31 décembre 2022)  
À CONSERVER

Retrouvez toutes les informations sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**NOM PRENOM**  
ADRESSE

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Aveyron peuvent accueillir vos enfants **les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires.**

Grâce à la Caf de l'Aveyron, bénéficiez de réductions sur les tarifs appliqués. Il suffit de présenter cette attestation directement à la structure lors de l'inscription de votre enfant. Ainsi, **vous ne règlerez que la différence !**

## VOTRE DROIT PASS 2022

NOM PRENOM DE L'ALLOCATAIRE

N° allocataire :

Quotient familial Caf (octobre 2021) :

- VALEUR DU PASS ALSH : **VALEUR€ / jour** (dans la limite de 80 jours/an)
- VALEUR DU PASS SEJOUR : **VALEUR€ / jour** (dans la limite de 30 jours/an)

**Enfants bénéficiaires :**

PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE	PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE
PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE	PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE
PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE	PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE
PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE	PRENOM NOM- DATE DE NAISSANCE

## PASS ALSH (accueil à la journée)

Il est valable pour tous les Accueils de Loisirs Sans Hébergement en France (métropole), déclarés DDCSPP\*.

⇒ Un PASS ALSH pour une journée

⇒ Un ½ PASS ALSH pour une ½ journée avec ou sans repas

\* Se renseigner auprès de la structure d'accueil

## PASS SEJOUR (accueil avec hébergement)

Il est valable pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Aveyron et les structures aveyronnaises déclarés DDCSPP\* qui organisent des séjours avec hébergement.

⇒ Un PASS SEJOUR pour une journée avec hébergement

\* Se renseigner auprès de la structure d'accueil

